



# Assemblée Générale d'Emmaüs Europe

## 24-27 octobre 2023, Iași, Roumanie

### APPEL À CANDIDATURES

Vous êtes invité-es à vous présenter comme candidat-e pour les postes suivants :

**PRÉSIDENT·E D'EMMAÛS EUROPE**

**CONSEILLÈR·ES D'EMMAÛS INTERNATIONAL**

**Les candidatures doivent comporter :**

- 1. Un curriculum vitae**
- 2. Une lettre de candidature** présentant la vision et les objectifs souhaités dans le cadre du mandat
- 3. Une lettre de soutien** du groupe d'appartenance.
- 4. Une lettre de validation** de votre organisation nationale est aussi recommandée.

Envoyez vos candidatures avant **le 30 juin 2023** à Emmaüs Europe

Par mail : [agee2023@emmaus-europe.org](mailto:agee2023@emmaus-europe.org)

Par courrier : 47 avenue de la Résistance - 93104 MONTREUIL Cedex - France

**!** Les mandats sont habituellement de quatre ans, renouvelables une fois. Cependant, la période 2023-2025 représente une phase de transition dans l'inversion de calendriers des assemblées européenne et internationale d'Emmaüs. Exceptionnellement, les mandats seront donc de deux ans (2023-2025), renouvelables une fois pour quatre ans (2025-2029) pour les nouveaux et nouvelles élu-es.

## PRÉSIDENT·E D'EMMAÜS EUROPE

### 1 poste à pourvoir

La·e Président·e d'Emmaüs Europe est élu·e par l'assemblée générale. Elle·il a la charge de l'exécution des décisions de l'assemblée générale, du conseil régional et du bureau, qu'elle·il préside. Elle·il est élu·e pour un mandat de 2 ans, renouvelable une fois.

Elle·il représente Emmaüs Europe sur le plan légal, devant les tiers et en justice, à l'intérieur du territoire européen.

Cet investissement est très engageant, même si une grande partie des réunions est maintenant à distance.

Le bureau se réunit une fois tous les deux mois (au moins 2 fois à Paris dans l'année) et il faut prévoir une réunion hebdomadaire en ligne avec la DG et des sollicitations régulières pour intervenir en Europe.

Pour plus d'information, se reporter aux statuts d'Emmaüs Europe et à l'équipe d'Emmaüs Europe.

## CONSEILLER·ÈRE D'EMMAÜS INTERNATIONAL

### 12 postes à pourvoir

Les 12 conseiller·ères d'Emmaüs International représentant la région Europe sont élu·es par l'assemblée générale. Les conseiller·ères d'Emmaüs International sont à la fois membres du conseil régional de leur région, et membres du Conseil d'administration d'Emmaüs International. Leur mandat est de deux ans, renouvelable une fois. Les conseiller·ères d'Emmaüs International doivent posséder une connaissance de la vie des groupes mais également une vision des problématiques internationales et des enjeux futurs auxquels Emmaüs doit faire face.

Chaque organisation membre dans la région n'a le droit de présenter qu'un·e seul·e candidat·e à ces élections.

Les réunions du Conseil régional ont lieu 2 fois par an pendant 2.5 jours.

Les réunions du CA d'Emmaüs International ont lieu 2 fois par an dont au moins une réunion en présence. Vous pouvez aussi vous impliquer dans le suivi de dossiers spécifiques ou dans des visites aux groupes en probation. Enfin parmi les CEI entre 5 et 7 personnes seront invitées à être membre du Bureau d'EE ou/et d'EI, cela prend environ deux semaines de plus par an mais c'est un engagement qui permet de creuser les dossiers et dont on vous sait gré !

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide du conseiller d'Emmaüs International ainsi que les statuts d'Emmaüs International et d'Emmaüs Europe. Et bien sûr n'hésitez pas à poser des questions à l'équipe d'EE et aux CEI sortant·es.

**Suppléant·es :** Les candidat·es qui ne seront pas élu·es seront invité·es à devenir suppléant·es. Les suppléant·es sont informé·es régulièrement de l'activité du CA d'EI et d'EE afin de pouvoir facilement remplacer les élu·es qui ne pourront malgré leur volonté pas aller au bout de leur mandat.

Si vous ne souhaitez pas être élu·e tout de suite vous pouvez préciser dans votre candidature que vous souhaitez être suppléant·e dès le départ pour commencer à découvrir ces fonctions.

**Déplacements :** Les cotisations d'Emmaüs Europe ne sont pas très élevées et nous souhaitons les maintenir ainsi. Il est donc proposé aux groupes qui en ont les moyens de prendre en charge les déplacements de leurs élu·es pour les réunions de conseil régional (2 réunions par an, en général à Paris, parfois dans une autre ville d'Europe, l'hébergement et les repas sont prise en charge par EE). Si le groupe n'en a pas les moyens ce n'est pas une obligation.